

**Au siège du conseil de Grand Lac, 1500 boulevard Lepic 73100 Aix-les-Bains**

NOMS ET PRENOMS	Présents (X)	Absents excusés	Pouvoir donné à
1. Marie Claire BARBIER	X		
2. Renaud BERETTI	X		
3. Lydéric BOUQUET	X		
4. Jean-Marc BOUTEILLIER	X		
5. Michelle BRAUER	X		
6. Jacques CONVERT	X		
7. David GAILLARD	X		
8. André GRANGER	X		
9. Alain HOTIER	X		
10. Antoine HUYNH	X		
11. Nicolas MERCAT	X		
12. Julie NOVELLI	X		
13. Colette PIGNIER	X		
14. Pascale ROUSSEAU	X		
15. Alain YVROUD	X		

### Autres présents non votants :

BARIL Sylvie	Responsable du service de lutte contre l'isolement
BAUDEL Benjamin	Responsable usages numériques
BORRELY-DUBINI Muriel	Assistant de Direction du CIAS Grand Lac
BOSSAN Emma	Responsable du service juridique et procédures foncières
BOUTGES Sophie	Directrice de l'EHPAD des Grillons
COSTA DE BEAUREGARD	Directrice des affaires juridiques
DIDIER Fabien	Directeur des ressources humaines
FABRE Ingrid	Responsable du service communication
FERNANDEZ Valentin	Administrateur système et réseau
GALLIER Marjorie	Directrice adjointe du CIAS en charge du domicile et des actions de proximité
HABOUZIT Matilde	Responsable du service pilotage de la performance et du service système d'information
HUGOT Amandine	Directrice générale adjointe de Grand Lac
LAVAISSIERE Laurent	Directeur Général des Services
MOLLARD Géraldine	Directrice de l'EHPAD Les Fontanettes et de la résidence autonomie de l'Orée du Bois
RENAUD Marie	Directrice du CIAS Grand Lac
VIEIRA Bérénice	Juriste

**L'assemblée s'est réunie sur convocation du 13 mai 2026.**

**Un dossier de travail en tout point identique à celui transmis aux conseillers pour la tenue du conseil du 21 mai 2026 a été transmis le 13 mai 2026, ce dossier comprenant l'ordre du jour et les projets de délibérations, avec leurs annexes.**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac, 1500 boulevard Lepic, 73100 Aix-les-Bains, dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

Accusé de réception en préfecture  
073-267308428-20260521-DEL19266-DE  
Date de réception préfecture : 26/05/2026

## DÉLIBÉRATION

N° : 8      Année : 2026

Exécutoire le : **26 MAI 2026**

Publiée/Notifiée le : **26 MAI 2026**

Visée le : **26 MAI 2026**

### ADMINISTRATION GENERALE Délégation de pouvoir au Président

Conformément à l'article R.123-21 du Code de l'action sociale et des familles applicable au CIAS par renvoi de l'article R.123-27 du même Code, le Conseil d'administration peut donner délégation de pouvoirs au Président dans les matières suivantes :

1. Attribution des prestations dans les conditions définies par le Conseil d'Administration,
2. Préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services passés selon la procédure adaptée prévue à l'article 26 du code des marchés publics,
3. Conclusion et révision des contrats de louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,
4. Conclusion de contrats d'assurance,
5. Création des régies comptables nécessaires au fonctionnement du Centre d'Action Sociale et des services qu'il gère,
6. Fixation des rémunérations et règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,
7. Exercice au nom du Centre d'Action Sociale des actions en justice ou défense du Centre d'Action Sociale dans les actions intentées contre lui,
8. Délivrance, refus de délivrance et résiliation des élections de domicile mentionnées à l'article L. 264-2 du code de l'action sociale et des familles,

Afin de permettre la reprise du fonctionnement normal des services du CIAS Grand Lac et d'assurer la continuité des missions de service public portées par le CIAS, il est proposé d'approuver les délégations du Conseil d'administration au Président, ces dernières étant inchangées par rapport au mandat précédent.

Les attributions déléguées au Président pourront faire l'objet de sa part, d'une subdélégation au Vice-Président, au Vice-Président délégué et à la directrice du CIAS conformément à l'article R.123-23 du Code de l'action sociale et des familles.

Il est précisé que lors de chaque réunion du Conseil d'administration, le Président rend compte des décisions prises dans le cadre des délégations.

Il est proposé ainsi à l'assemblée de déléguer au Président du CIAS les attributions ci-dessus.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE les délégations détaillées ci-dessus.

- Conseillers en exercice : 15
- Présents : 15
- Présents et représentés : 15
- Abstentions : 0
- Votants : 15
- Pour : 15
- Contre : 0
- Blancs : 0

Aix-les-Bains, le 21 mai 2026

Le Président,  
Renald BERETTI

La secrétaire de séance,  
Marie RENAUD



Accusé de réception en préfecture  
073-267303428-20260521-DELIB273-DE  
Date de réception préfecture : 26/05/2026

**Acte à classer****DELIB273**

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> <b>AR reçu</b> <	Classé

**Identifiant FAST :** ASCL\_2\_2026-05-26T10-30-44.01 ( MI269980341 )**Identifiant unique de l'acte :** 073-267303428-20260521-DELIB273-DE ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )**Objet de l'acte :** Délégation de pouvoir au Président**Date de décision :** 21/05/2026**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 5. Institutions et vie politique  
5.4. Delegation de fonctions  
5.4.1. Délégation des Assemblées délibérantes à l'exécutif

**Identifiant unique de l'acte antérieur :**

**Acte :** [8\\_DELIB Délégation de pouvoir au Président.PDF](#)      **Multicanal :** Non

**Pièces jointes :**

[Conseil\\_2026-05-21\\_Page\\_de\\_garde.PDF](#)      **Type PJ :** 99\_DE - Délibération

[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Classer

Annuler

**Préparé**      Date 18/05/26 à 16:12Par [BORRELY DUBINI ID Muriel](#)**Mis à jour**      Date 21/05/26 à 08:35Par [BORRELY DUBINI ID Muriel](#)**Transmis**      Date 26/05/26 à 10:30Par [BORRELY DUBINI ID Muriel](#)**Accusé de réception**      Date 26/05/26 à 10:35